

condition où la société actuelle se trouve de plus en plus réduite, a sa source dans les funestes machinations employées de tous côtés pour éloigner chaque jour d'avantage, des maisons d'éducation publique et même du foyer des familles la sainte foi, la religion du Christ, sa doctrine du salut, et pour y gêner son action jusqu'à la rendre impossible." Après avoir dit que la société repose sur la vérité dont l'Église est l'interprète, le Pape ajoute: „Or, il n'est pas étonnant que ce funeste travail (contre l'Église et son influence) se fasse surtout dans l'instruction et l'éducation publique de la jeunesse; mais, qu'on n'en doute pas; les plus grands malheurs attendent la société où l'éducation publique de la jeunesse, qui importe si fort à la société religieuse et civile, est soustraite au pouvoir modérateur de l'Église et à son action salutaire. Car il en résulte que la société humaine perd insensiblement ce véritable esprit chrétien, qui seul peut assurer d'une manière stable les fondements de l'ordre et de la tranquillité publique. . . . Une instruction, en effet, qui non seulement se borne à la connaissance des choses naturelles et relatives à la vie présente, mais qui, de plus, est tenue à l'écart des vérités révélées de Dieu, tombe inévitablement sous le joug de l'esprit d'erreur et de mensonge; et une éducation qui prétend former, sans le secours de la doctrine et de la morale chrétienne, les esprits et les cœurs des jeunes gens, d'une nature si tendre et si facile à tourner au mal, ne peut produire qu'une race uniquement dominée par les passions mauvaises et par l'esprit d'intérêt, et prépare inévitablement aux familles et à l'État les plus grandes calamités”

Ici chacun peut s'assurer par lui-même que le Souverain Pontife n'exagère rien. L'éducation donnée à la jeunesse française par l'Université de Paris ne prouve que trop évidemment la lamentable vérité des paroles du Pape.

(A continuer.)

Heureuse Nouvelle !

Un ami qui se prétend bien informé nous prédit que la SORTIE aura lieu le 4 Juillet prochain !!!

L'article que nous publions aujourd'hui sur L'Instruction Obligatoire aurait dû être signé : G. . . ., Elève en Philosophie.

L'Instruction obligatoire.

Parmi les divers moyens inventés par la Révolution pour renverser la religion et transformer la société, il en est un, surtout, dont l'emploi exerce la plus funeste influence : c'est la contrainte imposée aux pères de famille de faire instruire leurs enfants.— Bien des gens s'imaginent qu'il n'y a rien là que de fort naturel. Ils disent que l'État pouvant et devant veiller à ce que chacun de ses membres soit pourvu de tout ce qui lui est nécessaire sous le rapport physique, à plus forte raison peut-il et doit-il exiger que tout citoyen reçoive une éducation qui lui permette de rendre service à la société dont il fait partie, et que par conséquent, s'il se rencontre un père assez dénaturé pour refuser de remplir à l'égard de son fils l'obligation de l'instruction, c'est à l'État qu'incombe le devoir de faire respecter cette loi.

Nous répondons : C'est une erreur. Dieu n'a jamais conféré un tel pouvoir à l'autorité sociale, parceque Dieu est toute justice et que ce prétendu droit est une odieuse usurpation. Le seul principe en effet sur lequel il puisse reposer, n'est rien autre chose que le principe on moins absurde que tyrannique, si bien représenté aujourd'hui en Europe par Bismark de l'omnipotence et de l'absolutisme de l'État.

Qu'est-ce que l'omnipotence de l'État?— Rousseau va nous l'apprendre. La société, dit-il, c'est une association d'individus (remarquons bien ce mot; ce n'est pas une association de familles, mais de simples individus). L'autorité réside dans le peuple; elle ne vient pas de Dieu, mais de l'homme lui-même; ce qui la constitue, c'est la somme de toutes les volontés particulières. Ainsi donc, d'autorité religieuse, il n'y en a point, parceque l'existence de Dieu n'est pas admise; d'autorité civile, il n'y en a point d'autre que celle qui émane du peuple, parce que le peuple est souverain et qu'il l'est essentiellement. D'autorité domestique, enfin, il n'y en a plus; l'État a tout englobé, les familles comme les individus, a tout absorbé, les droits comme les volontés, et a la haute main sur les âmes comme sur les corps. Maintenant, l'autorité civile veut-elle, par exemple, contraindre un père de faire instruire ses enfants, ce lui-ci n'a plus le droit de lui résister. Car l'État est l'arbitre absolu du droit et tout ce qu'il commande est essentiellement raisonnable et juste. Les volontés particulières, d'ailleurs, disparaissent complètement, n'existent plus en face de la somme de toutes les volontés représentée par l'État. Le droit d'obliger les parents à donner l'éducation à leurs enfants n'est donc évidemment qu'une conséquence logique de l'absolutisme attribué à l'autorité suprême.

Or, nous le répétons, le principe de l'omnipotence de l'État est un principe absurde et tyrannique.—En effet la société est une association de familles et non d'individus, comme le prétend Rousseau. Pourquoi cela?—Parceque l'institution de la famille a précédé celle de la société. La famille apparaît sur la terre et s'y développe; elle a des droits et une hiérarchie : pouvoir des parents sur les enfants, droit d'instruire et de corriger. De plus elle a en vue une double fin, l'une spirituelle, qui est le salut éternel, l'autre temporelle qui est le développement du bien-être et du progrès matériel, du commerce, de l'industrie etc. Or, cette dernière fin, la famille livrée à ses seules ressources ne saurait l'acquiescer assez efficacement; il lui faut pour cela le secours mutuel, l'union, l'association